

L'hôtel de Sully serait-il en état de souffrance ?

Depuis de nombreuses années, le SNMH-CGT dénonce des **problèmes de souffrance au travail** dans différents sites. A chaque fois, des solutions ont pu y être apportées en fonction des situations rencontrées.

Véritable fléau de ces dernières années, elle ne semble cesser d'augmenter. Peut-être pas en définitive, c'est plus certainement un tabou qui est tombé et la parole qui s'est libérée.

Si des monuments ont été en la matière emblématique (Saint-Cloud, Angers...), le siège semble aujourd'hui en être victime.

Qu'il soit question d'un management « maladroit », d'une inaptitude à l'encadrement, de harcèlement moral... **les conséquences sur la santé physique et mentale des agents peuvent être les mêmes : perte d'appétit, insomnie, anxiété, dépression, suicide... C'est pourquoi, il est toujours urgent d'intervenir sur ces questions le plus en amont possible.**

Néanmoins, le sujet est sensible. Comment faire la part du ressenti, de ce qui est de l'ordre du subjectif ou ce qui est bel et bien objectif, ce qui relève d'un problème individuel ou bien collectif et d'identifier le générateur de problèmes ainsi que les réponses à apporter.

Face à la souffrance, le plus important et le plus urgent est de casser tout sentiment de solitude et de culpabilité. Cela peut se faire en discutant des difficultés rencontrées auprès de ses collègues, des organisations syndicales et/ou d'un médecin de prévention.

Les organisations syndicales ne pourront intervenir qu'au travers de situations concrètes et de personnes qui souhaitent sortir du silence et de l'anonymat. Dans le cas contraire, toute dénonciation d'un malaise ou d'un mal-être individuel ou collectif restera lettre morte. La constitution de dossiers relatant les faits, les dates, les témoignages, les conséquences sur la santé... est primordial. **Les syndicats peuvent conseiller, aider, accompagner tout agent en souffrance mais ils ne peuvent en aucun se substituer à lui. Vous pouvez joindre au SNMH-CGT Sophie Méreau ou Thomas Pucci au 01 40 15 51 70**

Autre interlocuteur privilégié des agents et qui pourra vous écouter en TOUTE CONFIDENTIALITE : le médecin de prévention. Si l'hôtel de Sully n'en est pas pourvu depuis de nombreuses années, la CGT a néanmoins saisi les autorités ministérielles courant juillet sur les problèmes rencontrés par les agents du siège et ont pris toutes les mesures pour que chacun puisse avoir accès à un médecin de prévention.

D'ores et déjà, nous encourageons tous ceux qui rencontrent des difficultés à prendre rendez-vous auprès des Docteurs Odette Tencer ou Claire Nodarian au 01 40 15 74 65

UNE SEULE SOLUTION : SORTIR DU SILENCE !